



LA CHARMAIE
RÉSIDENCE

Aux familles de nos résidents

Muraz, le 1^{er} mars 2021

Concerne : Assouplissement des mesures Covid-19 dans les EMS

Madame, Monsieur,
Chère Famille,

Le SSP a décidé d'assouplir les mesures en EMS. Toutefois il convient de préciser que ceci s'applique 14 jours après la 2^{ème} dose de vaccin. En ce moment nous avons encore des résidents en attente de la deuxième dose ainsi que des résidents non-vaccinés. Vous trouverez ci-joint un document explicatif pour l'application des mesures.

En ce qui concerne les visites pour nos résidents, nous n'allons plus exiger de réservation, ceci dès le mercredi 3 mars 2021.

Les visites sont libres selon l'horaire ci-dessous, 7 jours sur 7 :

09h00-12h00

14h00-17h00

A l'arrivée, les visiteurs remplissent le formulaire de traçage avec les informations suivantes : **Nom, Prénom, Résident(e) visité(e), No téléphone, horaire**

Ce formulaire est disponible au secrétariat durant les heures de bureau et dans les unités de soins les week-ends. **Les mesures usuelles de protection et de distanciation devront être respectées, y compris le port du masque obligatoire pour les visiteurs.**

Quatorze jours après la vaccination nos résidents peuvent sortir avec un membre de leur famille pour une visite à domicile, partager un repas en famille ou effectuer une ballade ceci sans restriction.

Dès le **lundi 15 mars**, nous allons ouvrir les réservations afin que les familles puissent partager un repas de midi à la cafétéria. Il conviendra d'effectuer la réservation à notre secrétariat au 024 473 53 53, ceci 24 heures à l'avance, selon disponibilité. Les réservations pour le week-end doivent être faites le vendredi avant 17h00.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous transmettons, Madame, Monsieur, chère Famille, nos salutations les meilleures.

RESIDENCE LA CHARMAIE

Hervé Fournier
Directeur